

FEDERATION DES BARREAUX D'EUROPE
EUROPEAN BARS FEDERATION
VERBAND EUROPÄISCHER RECHTSANWALTSKAMMERN
FEDERACION DE LOS COLEGIOS DE ABOGADOS DE EUROPA
FEDERAZIONE DEGLI ORDINI FORENSI D'EUROPA



Aux Barreaux membres de la
Fédération des Barreaux d'Europe

Strasbourg le 15 juin 2026

OBJET : RENOUELEMENT DE L'HEBERGEMENT DES COMMISSIONS DE LA FBE

Madame, Monsieur Bâtonnier,
Madame, Monsieur le Président,
Cher Confrère,

Depuis la modification des statuts intervenue à Bilbao le 16 mai 2015, les commissions sont hébergées auprès de barreaux membres de la FBE pour une période de deux ans renouvelables. Le mandat actuel prendra fin lors de notre congrès général à Antalya (Turquie).

Aussi, l'assemblée générale de la FBE qui se réunira à Antalya le 17 octobre 2026, sera amenée à arrêter la liste des Barreaux qui hébergeront les commissions pour une nouvelle période de deux ans, à compter de cette date.

La Présidence invite les Barreaux membres qui souhaitent s'engager activement au sein de la FBE en accueillant l'une de ses commissions de faire part de leur candidature en précisant le nom de la commission concernée.

La liste des commissions actuelles est disponible sur le site www.fbe.org rubrique **COMMISSIONS** :

- Accès à la justice
- Droits de l'Homme
- Éthique
- Formation Juridique
- Arbitrage
- Barreaux de l'Est
- Médiation
- Avenir de la profession
- Nouvelles technologies
- Promotion et Égalité



- Coordination des actions des barreaux
- Mineurs non accompagnés
- Solidarité professionnelle
- Droit de la famille
- Droit administratif
- Droit de la propriété intellectuelle

À cette liste s'ajoutent de nouvelles commissions qui seront créées :

- État de droit
- Migration
- Droit civil
- Droit pénal
- Droit des affaires
- Droit de l'environnement
- Convention de la protection de la profession de l'avocat
- Droit du travail

Par ailleurs la Présidence vous invite à nous faire part de toute proposition de création d'une commission susceptible d'intéresser votre barreau.

Le cas échéant, nous vous invitons à adresser un courrier au Secrétariat des Commissions de la Fédération des Barreaux d'Europe (commissions@fbe-strasbourg.eu), mentionnant que votre barreau s'engage à héberger la commission souhaitée et à prendre en charge ses dépenses d'administration pour une période de deux ans (article IX c. des statuts), **avant le 10 octobre 2026** et comportant un programme des travaux envisagés au sein de la commission pour ce nouveau mandat, eu égard aux défis actuels et futurs que rencontre la profession. Il vous appartiendra également de désigner un Président, un Vice-Président et un(e) Secrétaire de la commission, spécialement compétents en la matière, qui seront en mesure de constituer une commission. L'ensemble des règles et prérequis est consultable dans le document joint.

La Présidence se réunira afin d'étudier les candidatures qui lui auront été soumises et qui seront présentées à l'assemblée générale.

La Présidence de la FBE attache une très grande importance à ses commissions et aux travaux qu'elles effectuent et soutient activement l'ensemble des initiatives menées. Elle compte sur votre engagement pour continuer à œuvrer dans l'intérêt de la FBE, de ses Barreaux membres et de la profession d'avocat.

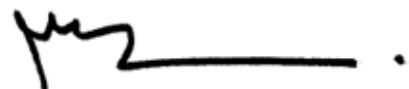
Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter et vous prions de nous croire, Madame, Monsieur le Bâtonnier, Madame, Monsieur le Président, Cher Confrère,

Vos bien dévoués,



Rajko Marić

Président de la Fédération des Barreaux d'Europe



Philippe Loew

Secrétaire des Commissions
de la Fédération des Barreaux d'Europe